

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Samuel  
Mardi, le 2 octobre 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi, le 2 octobre à 19h30 au 140, rue de l'Église à Saint-Samuel.

Sont présents : René Mongrain, Denis Lampron, Grégoire Bergeron, Léo Gauthier,  
Manon Beaudet, René Bergeron  
Est absent : Félix Beurivage

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Mongrain, maire.  
Madame Suzie Constant, directrice générale fait fonction de secrétaire de la séance.

2012-10-119

**01- Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par Grégoire Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

2012-10-120

**02- Adoption du procès-verbal du 5 septembre 2012 et le suivi.**

Il est proposé par Manon Beaudet et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 5 septembre 2012 soit adopté.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.**

2012-10-121

**03- Adoption des comptes.**

Il est proposé par Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée et annexée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 105 894.99\$, dont 7 869.15\$ en déboursés directs pour les salaires.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDIT**

Je, soussignée, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

2012-10-122

**04- Avis aux propriétaires ayant des taxes dues – courrier recommandé.**

Le conseiller Denis Lampron propose d'autoriser la directrice générale à transmettre, par courrier recommandé, un dernier avis aux propriétaires ayant des taxes dues.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.**

2012-10-123

**05- L'APPLICATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS.**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 254 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Samuel ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de préciser le rôle du directeur général relativement à l'application de ce Code ;

**ATTENDU QUE** le directeur général est le fonctionnaire principal de la Municipalité ;

- recevoir toute plainte d'un citoyen ou d'un employé relativement à la conduite d'un employé de la Municipalité constituant potentiellement une contravention au Code d'éthique et de déontologie des employés ;
- procéder à une enquête sommaire sur les faits allégués dans la plainte, notamment en examinant tout document pertinent et en rencontrant tout employé pouvant lui fournir un tel document ou tout autre renseignement ;
- procéder à une semblable enquête sommaire lorsqu'il constate lui-même des faits pouvant potentiellement constituer une contravention au Code d'éthique et de déontologie des employés ;
- présenter un rapport au conseil municipal afin que ce dernier prenne une décision quant à la suite des événements.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS PRESENTS**

**2012-10-124**

**06- Circonscription électorale fédérale.**

Le conseiller Léo Gauthier propose que la municipalité de Saint-Samuel demande de préserver les limites de la MRC d'Arthabaska à l'intérieur de la circonscription de Richmond-Arthabaska.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS PRESENTS**

**2012-10-125**

**07- Bris de boîte aux lettres – 595, rang 2 Ouest.**

Dossier en attente de rencontrer le propriétaire.

**2012-10-126**

**08- Déficit OMH.**

Le conseiller Léo Gauthier propose que la municipalité approuve le déficit de l'OMH tel qu'inscrit au rapport d'approbation en date du 26 septembre 2012, page 5.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

**2012-10-127**

**09-Soumission- plateforme pour entreposer le sable (42' l x 35' p).**

Le conseiller Grégoire Bergeron propose d'accepter la soumission reçue pour décréter les travaux de construction d'une plateforme en béton avec des modifications demandées par le comité d'étude et l'installation d'un dôme de la compagnie Méga Dôme.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

**2012-10-128**

**10- Soumission-travaux du rang 2 Ouest partie 2.**

La conseillère Manon Baudet propose d'envoyer des soumissions pour les travaux du rang 2 Ouest, partie 2.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

**2012-10-129**

**11- Assemblée spéciale 10 octobre 2012 à 19h00.**

AVIS, vous est par la présente, qu'une séance extraordinaire du conseil municipal est convoquée par René Bergeron et Grégoire Bergeron, conseillers, **mercredi, le 10 octobre 2012, à 19h30**, au 140 rue de l'Église, sur le sujet suivant: travaux du rang 2.

**2012-10-130**

**12- Adoption au projet de modification au règlement de zonage # 255.**

**Considérant** l'adoption par la municipalité du règlement de zonage n°216 et du règlement de concordance du règlement de zonage n°242 ;

**Considérant que** le règlement de zonage n°216 nécessite une

**En conséquence**, il est proposé par Léo Gauthier, appuyé par Denis Lampron et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement d'amendement au règlement de zonage n° 255 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

**Article 1 :**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2 :**

L'article 5.14.1 concernant les matériaux de revêtement extérieur prohibés est modifié au dernier alinéa qui se lit comme suit : Cet article ne s'applique pas aux bâtiments agricoles sur des terres en culture et aux bâtiments publics de la zone P-2.

**Article 3 :**

Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la *Loi*.

2012-10-131

**13- Avis de motion – amendement au règlement de zonage # 255.**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller **Grégoire Bergeron**, qu'à la présente séance du conseil, un projet d'amendement aux règlements d'urbanisme, portant les numéros :

- 255 « Règlement de zonage »

est soumis pour adoption. Une copie des projets de règlements a été remise à tous les élus dans le délai prescrit. Demande de dispense de lecture est faite par les membres de ce conseil.

2012-10-132

**14- Demande de morcellement et d'aliénation et demande d'agrandissement d'un usage industriel en faveur de Béton 34.**

CONSIDÉRANT une demande de Béton 34 Inc. pour utilisation non agricole et aliénation du lot 152-P afin de morceler un terrain représentant approximativement une superficie de 2181 m<sup>2</sup> provenant de la propriété de M. Jean McDonald à Saint-Samuel;

CONSIDÉRANT que le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants restera bien conservé ;

CONSIDÉRANT que les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture sont irréalisables puisque le secteur est non propice à l'agriculture ;

CONSIDÉRANT que les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ne seront aucunement dérangées;

CONSIDÉRANT que les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale continueront d'être préservés;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture pour cette demande;

CONSIDÉRANT que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles restent la même ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Léo Gauthier, appuyé par Grégoire Bergeron et unanimement résolu d'appuyer la demande de Béton 34 Inc. représentée par Mme Louise Boisclair, conseillère en environnement de Ressources Environnement tel que décrit ci-haut auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec « C.P.T.A.Q. » et d'y faire droits.

**15- Période de questions.**

Discussions sur divers sujets.

**12- Responsabilité des conseillers.**

Diverse responsabilités ont été discuté.

**13- Affaires nouvelles.**

**14- Levée de la séance ordinaire.**

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, la conseillère Manon Beudet propose la levée de la séance à 20 h 40. La séance est close.

---

**René Mongrain,  
Maire**

---

**Suzie Constant,  
Secrétaire de la séance**